

Forêt de mélèze et d'arole *Larici-Pinetum cembrae*

860

Identification de l'association

Dans les vallées internes des Alpes, la forêt de mélèze et d'arole constitue une ceinture quasi continue à la limite supérieure de la forêt. Dans le canton de Vaud, comme dans toute les Alpes du Nord, elle est disséminée sur quelques stations froides et rocheuses, également dans la partie supérieure de l'étage subalpin (fig.860.1, carte C8.6). Selon le substrat, elle présente deux physionomies différentes: sur les crêtes rocheuses ventées, l'arole est l'essence principale, surmontant une lande acidophile d'arbrisseaux nains, tandis que sur les pentes caillouteuses d'ubac, c'est le mélèze qui est dominant, au-dessus d'une végétation plus hétérogène, dans laquelle les espèces calcicoles des pelouses ou des éboulis se mêlent aux acidophiles de la lande.

L'histoire de cette association et sa répartition dans les territoires voisins du canton de Vaud figurent dans la revue bibliographique (B8.6).

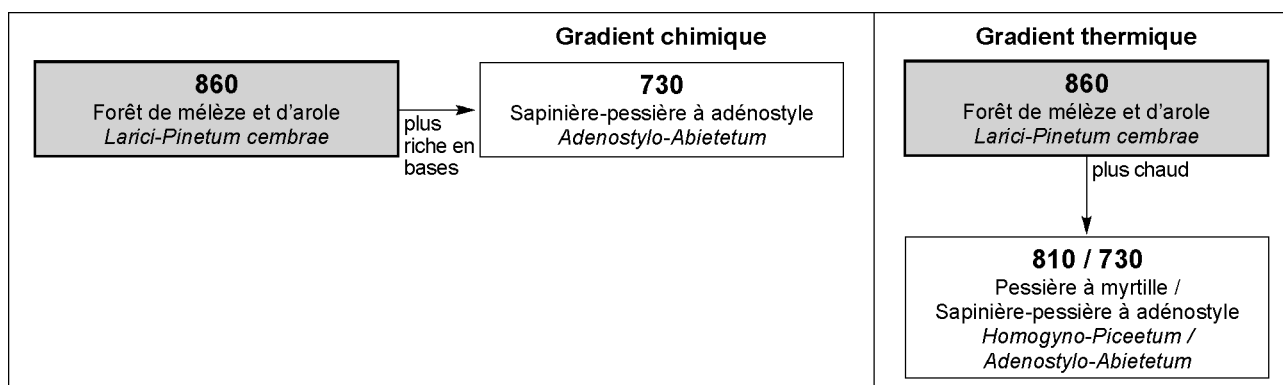


Figure 860.1 Position de la forêt de mélèze et d'arole par rapport aux associations les plus proches sur les gradients chimique et thermique.

Critères d'identification par rapport aux associations ressemblantes¹

Par rapport à la sapinière-pessière à adénostyle **730** (*Adenostylo-Abietetum*), plus hygrophile ou plus thermophile:

- f1 Arole (*Pinus cembra*) ou mélèze (*Larix decidua*) dominants dans la strate arborescente, ou au moins codominants avec l'épicéa (*Picea abies*).
- f1 Nombreux arbrisseaux nains d'humus brut acide (groupe A31) ou calcique (groupe B22) dans les stations à arole sur rochers ou blocs, et nombreuses herbacées des pelouses d'altitude (groupe L4) dans les stations à mélèze sur pentes caillouteuses.

Par rapport à la pessière à myrtille **810** (*Homogyno-Piceetum*), plus thermophile:

- f1 Arole (*Pinus cembra*) ou mélèze (*Larix decidua*) dominants dans la strate arborescente, ou au moins codominants avec l'épicéa (*Picea abies*).

¹ Les critères d'identification sont hiérarchisés de la manière suivante:

f1 critère floristique principal f2 critère floristique complémentaire
s1 critère stationnel principal s2 critère stationnel complémentaire

- f1 Espèces acidophiles (groupe A), accompagnées généralement de nombreuses espèces d'autres groupes, notamment d'espèces de mégaphorbiées (groupe H4), d'espèces saxicoles (groupe S) et d'espèces des pelouses d'altitude (groupe L4).

Identification des sous-associations

D'après leur cortège floristique, tous les relevés de forêts de mélèze et d'arole sont suffisamment homogènes pour être rassemblés, selon les critères d'humidité et de chimie du sol, dans une unique sous-association typique (865), illustrée par des relevés (tabl.R8.1) et un syntaxon (tabl.S8.1).

Identification des variantes

Le code 865 est attribué aux relevés de forêt dominées par le mélèze (*Larix decidua*) sur sols à granulométrie hétérogène (terre fine, cailloux et blocs). A côté de cette variante typique, deux autres variantes associées à des substrats plus homogènes ont été recensées dans le canton:

- b** Variante recensée dans la banque de données: 865b.

Eboulements stabilisés, pauvres en terre fine, recouverts d'une épaisse couche d'humus brut acide. Acidophiles d'humus brut (groupe A3) dominantes, mêlées de quelques autres espèces installées dans les discontinuités de la couche d'humus brut, notamment des saxicoles (groupe S) ou des basophiles (groupe B).

- c** Variante recensée dans la banque de données: 865c. Elle est illustrée par des relevés (tabl.R8.1) et par un syntaxon (tabl.S8.1).

Rochers ou lapiés plus ou moins fragmentés. Flore semblable à celle de la variante b, mais encore plus diversifiée, comprenant notamment des espèces xérophiles (groupe X), des espèces de mégaphorbiée (groupe H4) ou des espèces des pelouses d'altitude (groupe L4).